

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
25 mars 2026

L'an deux mille vingt six
Le 31 mars à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Maire, M.BACHELET, Mme REGAERT DA COSTA, M. COSSARD Adjoints, M. MARNAT, M. BOULANGER, Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEL, Mme BUREL, Mme CISSE conseillers municipaux

EN EXERCICE 11
PRESENTS 10
VOTANTS 11

Pouvoir : Mme PICHET GESLAK donne pouvoir à M. COSSARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 - Commune

VU les articles L1612-2, L2121-29, L2312-1 et L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et ses décrets d'application,

VU la délibération n°12/2022 en date du 27 juin 2022 portant sur le passage à la nomenclature M57 par anticipation au 1^{er} janvier 2023

VU l'instruction comptable et budgétaire M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

DELIBERE A L'UNANIMITE

1/ DE VOTER le Budget Primitif Commune s'élevant pour :

La section d'investissement à : **30 638.60 €**

La section de fonctionnement à : **213 480.00 €**

2/ D'AUTORISER le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et signer tout document relatif à ce dossier et soumettre la délibération au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



herland, le 1^{er} avril 2026

REGAERT Bruno